

PROCURATION

Je/Nous ⁽¹⁾ soussigné(e)(s)
domicilié(e)(s)
propriétaire de part(s) sociale(s) de la COMPAGNIE DU BOIS SAUVAGE s.a.
déclare constituer pour son/sa ⁽¹⁾ mandataire spécial(e) à l'effet de le/la ⁽¹⁾ représenter à
l'**Assemblée Générale Ordinaire** des actionnaires de cette société convoquée pour le 28
avril 2010 à 10 h 30

M.

et lui donner pouvoir d'émettre tous votes sur tous objets figurant à l'ordre du jour, accepter toutes modifications à cet ordre du jour et tous amendements qui seraient apportés aux propositions qui en forment l'objet, passer et signer tous procès-verbaux, élire domicile, substituer et, en général, faire tout ce qui est nécessaire ou utile pour l'exécution du présent mandat, promettant ratification au besoin.

Le présent pouvoir conservera tous ses effets pour toutes assemblées successivement réunies à l'effet de délibérer sur le même ordre du jour en cas de remise pour défaut de quorum ou toute autre cause.

ORDRE DU JOUR

1. Rapport de gestion du Conseil d'administration sur l'exercice 2009
2. Rapport du Commissaire sur l'exercice 2009
3. Approbation des comptes annuels au 31 décembre 2009 et de l'affectation du résultat
4. Décharge à donner aux Administrateurs
5. Décharge à donner au Commissaire
6. Mandats statutaires:
 - renouvellement pour une période de six ans en qualité d'administrateur exécutif, de Monsieur Vincent Doumier, dont le mandat est venu à échéance
 - renouvellement pour une période d'un an en qualité d'administrateur indépendant, au sens de l'article 526 ter du Code des Sociétés, de Monsieur Luc Willame dont le mandat est venu à échéance
 - nomination pour une période de six ans, en qualité d'administrateur présenté par l'actionnaire principal, de Monsieur Patrick van Craen, en remplacement des mandats du Baron Fallon et du Baron Boone venus à échéance et non rééligibles
 - renouvellement pour une période de trois ans du mandat de commissaire, venu à échéance, de la s.c. sfd s.c.r.l. Deloitte Réviseurs d'Entreprises, représentée par Messieurs Michel Denayer et Eric Nys et fixation des émoluments annuels à Eur 21.200 (hors TVA et indexables).
7. Approbation des conventions de gestion conclues entre Grimobel SA, Neuhaus Holding SA et Neuhaus SA le 15 octobre 2009. Ces conventions accordent à la SA Grimobel le droit de mettre fin à la convention de gestion tout en ayant droit à une indemnité égale à 18 mois de rémunération fixe et variable, en cas de changement de contrôle de la Compagnie du Bois Sauvage SA (application extensive de l'article 556 C.Soc.).
8. Divers.

Le Conseil propose d'adopter les propositions faites aux points 3 à 7 de l'ordre du jour et le Comité d'audit propose d'adopter le point relatif au renouvellement du mandat du commissaire.

Voir verso

Pour toute résolution sans indication de vote, il sera émis en mon nom un vote favorable à l'adoption des propositions de décision présentées ou agréées par le Conseil d'administration et par le Comité d'audit.

Indications de vote:

PREMIERE RESOLUTION: vote:(1) oui / non / abstention
Approuver les comptes annuels au 31 décembre 2009 de la Compagnie du Bois Sauvage s.a. et l'affectation des résultats tels qu'ils sont proposés dans le rapport annuel de l'exercice 2009.

DEUXIEME RESOLUTION: vote:(1) oui / non / abstention
Donner décharge aux Administrateurs pour l'exercice 2009.

TROISIEME RESOLUTION: vote:(1) oui / non / abstention
Donner décharge au Commissaire pour l'exercice 2009.

QUATRIEME RESOLUTION: vote:(1) oui / non / abstention
Renouveler pour une période de 6ans le mandat d'administrateur exécutif de Monsieur Vincent Doumier, venu à échéance.

CINQUIEME RESOLUTION: vote:(1) oui / non / abstention
Renouveler pour une période d'1 an le mandat d'administrateur indépendant, au sens de l'article 526 ter du Code des Sociétés, de Monsieur Luc Willame, venu à échéance.

SIXIEME RESOLUTION: vote:(1) oui / non / abstention
Nommer pour une période de 6 ans, en qualité d'administrateur présenté par l'actionnaire principal, Monsieur Patrick van Craen en remplacement des mandats du Baron Fallon et du Baron Boone venus à échéance et non rééligibles.

SEPTIEME RESOLUTION: vote:(1) oui / non / abstention
Renouveler pour une période de 3 ans, le mandat du commissaire, la s.c. sfd s.c.r.l. Deloitte Réviseurs d'Entreprises, représentée par Messieurs Michel Denayer et Eric Nys venu à échéance et fixer les émoluments annuels à Eur 21.200 (hors TVA et indexables).

HUITIEME RESOLUTION: vote:(1) oui / non / abstention
Approuver les conventions de gestion conclues entre Grimobel SA, Neuhaus Holding SA et Neuhaus SA le 15 octobre 2009. Ces conventions accordent à la SA Grimobel le droit de mettre fin à la convention de gestion tout en ayant droit à une indemnité égale à 18 mois de rémunération fixe et variable, en cas de changement de contrôle de la Compagnie du Bois Sauvage SA (application extensive de l'article 556 C.Soc.).

(1) biffer les mentions inutiles

Fait à, le 2010

Dater et faire précéder la signature des mots manuscrits "Bon pour pouvoir"